



## **Le FREDIC un outil innovant de solidarité internationale**

### ***Promouvoir un entrepreneuriat social et équitable dans les domaines agricole et agroalimentaire***

Dans le cadre du Fonds Régional de Développement International Coopératif (FREDIC), la Région Occitanie et l'ASODIA ont lancé en 2019 et en 2020 un appel à propositions (AAP) visant à promouvoir la création et le développement d'entreprises sociales agroalimentaires et de démarches collectives de filières dans les domaines agricole et agroalimentaire de 14 pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée Équatoriale, Mali, Niger, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo) .

Cet AAP s'adresse à des projets innovants, pilotes et expérimentaux :

- Portés par des organisations agricoles et par des entreprises agroalimentaires africaines,
- Créant localement de la valeur dans des démarches équitables,
- S'inscrivant dans les Objectifs de Développement Durable (Agenda 2030) adoptés en septembre 2015 par 193 États membres de l'ONU.

Afin de faire face aux importants enjeux auxquels est confrontée l'agriculture dans ces pays africains (autosuffisance alimentaire, exode rural, changement climatique, bas niveaux de vie et de revenus, ...) mais aussi en reconnaissant les nouvelles dynamiques et la multiplicité des initiatives se développant actuellement dans ces pays, cette action traduit notre volonté d'agir concrètement en soutenant des projets structurants et exemplaires sous la forme d'avances financières remboursables ou de garanties bancaires par l'intermédiaire du FREDIC.

Une des autres originalités de notre AAP est que chaque projet doit être accompagné et suivi par une entreprise ou par une Organisation Professionnelle Agricole d'Occitanie, concrétisant ainsi des formes de partenariats innovants d'acteurs Nord – Sud.

Par cette action, la Région Occitanie et l'ASODIA entendent ainsi expérimenter dans le domaine agricole de nouvelles solidarités Nord-Sud mieux adaptées aux réalités et aux enjeux actuels.

Dans le cadre de cet AAP, nous avons reçu 38 propositions en 2019 en provenance de 9 des 14 pays ciblés, et 11 propositions en 2020 en provenance de 8 des 14 pays ciblés. C'est un résultat qui est satisfaisant, notamment compte tenu du contexte sanitaire de l'année 2020.

Avec l'appui d'une équipe technique Région Occitanie - ASODIA, un Comité d'experts et de sélection, composé de représentants d'organisations professionnelles et scientifiques d'Occitanie ainsi que de personnes qualifiées, a noté les dossiers éligibles, et au final le Comité d'orientation FREDIC a sélectionné deux projets pour 2019 et deux projets pour 2020.

## **1) La création d'une entreprise sociale de transformation de la noix de cajou bio à Kolda au Sénégal**

Il s'agit d'un projet ambitieux visant à la création d'une filière territorialisée de noix de cajou bio en Casamance.

L'amande de cajou, dont les effets bénéfiques sur la santé sont avérés, connaît une très forte demande mondiale. Alors que l'Afrique de l'Ouest est la principale zone de production mondiale de noix brute de cajou (anacarde), les pays asiatiques (Inde, Vietnam, ...) ont un quasi-monopole de sa transformation et achètent l'essentiel de la production africaine d'anacarde, à des paysans très peu organisés, pour la transporter et la transformer dans leurs usines en Asie. La valeur ajoutée échappe ainsi à l'Afrique de l'Ouest.

De précédentes initiatives pour transformer localement ce produit au Sénégal se sont toutes traduites par des échecs (moyens financiers insuffisants, projets trop artisanaux, faiblesse des réseaux de distribution à l'export, ...).

Ce projet consiste en la création d'une usine professionnelle, mais demeurant à taille humaine, dimensionnée pour produire 100 tonnes d'amandes bio (transformation de 480 T de noix biologiques locales) à destination du marché français (contrats de partenariat « commerce équitable » avec des distributeurs) et du marché local.

Il s'est traduit par la création le 16 septembre 2020 de la SA sénégalaise ETHICAJOU fruit de la convergence entre 5 partenaires complémentaires, qui sont tous à son capital :

- La Fédération Départementale des Producteurs d'Anacarde de Kolda : 11 groupements représentant 400 petits producteurs.
- La Fédération des Champs Écoles de Birassou : 24 GIE représentant 450 petits producteurs de la commune de Banghère (50 km de Kolda).
- La Coopérative Régionale des Transformateurs d'Anacarde / NGALU : coopérative de 60 femmes qui transforme artisanalement des noix de cajou dans ses 2 unités villageoises de Kouthioye et Samassan (100 km de Kolda).
- ETHIQUABLE : SCOP française implantée dans le Gers, engagée depuis 15 ans dans la commercialisation de produits issus de l'agriculture biologique et acteur majeur de la promotion du commerce équitable en grande distribution et magasins spécialisés bio (partenariat avec 70 coopératives de producteurs dans 30 pays).
- AVSF : ONG de développement durable agricole présente dans 19 pays.

Le démarrage de l'exploitation est prévu au printemps 2021.

Le FREDIC a accordé à la société ETHICAJOU une avance remboursable de 70 000 € sur une durée de 5 ans, avec 1 an de différé, pour le financement de ses investissements (125 000 € en machines et équipements) et de son Besoin en Fonds de Roulement.

La création de cette société conduira à terme à la création d'une centaine d'emplois à temps complet dans l'unité de transformation de Kolda, essentiellement pour des femmes, et de 15 emplois à temps complet dans les unités villageoises de NGALU. Son modèle économique et social, avec une gouvernance participative, permettra aux producteurs de percevoir un prix de vente de leur noix de 15 % supérieur au prix de marché et aux OP de percevoir 23 % de ce prix de marché pour financer leurs projets collectifs. L'usine sera certifiée dans ses process et les noix de cajou des 400 paysans répartis sur les deux fédérations seront également certifiés bio et équitables dès 2021.

L'entreprise ETHIQUABLE à Fleurance dans le Gers assure le suivi et l'accompagnement de ce projet.

## **2) La transformation et la commercialisation du pois cajan au Cameroun**

Le pois cajan (ou pois d'Angole) est une légumineuse vivace à graines, fixatrice d'azote, principalement implantée en Inde, et qui prend le port d'un arbrisseau. Riche en protéines, en acides aminés essentiels et nécessitant peu d'intrants, il peut être utilisé tant pour l'alimentation humaine qu'animale, mais aussi pour régénérer les sols, en culture associée et dans des systèmes agroforestiers.

Ce projet vise à créer une filière pois cajan au Cameroun, pays confronté au double défi de la sécurité alimentaire et du changement climatique.

Il est porté par le GIC (Groupe d'Initiative Commune) GRADI (Groupe de Recherche et d'Action pour un Développement Intégral) qui promeut le développement de cette culture au Cameroun depuis plus de 10 ans, et qui a signé pour le volet production une convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture, des pêches, de l'élevage et des forêts (CAPEF) du Cameroun.

Le FREDIC a accordé au GIC GRADI une avance remboursable de 20 000 € sur une durée de 5 ans pour le financement de l'organisation de la collecte et la création d'une unité de transformation du pois cajan (torréfacteur, moulin pour broyer les graines).

La commercialisation des produits est prévue à la fois pour l'alimentation humaine (en local et à l'export avec notamment la SAS GWADABIO en Ariège) et pour l'alimentation animale au Cameroun.

L'installation de l'unité de transformation a été réalisée au début de l'année 2021, mais son activité est encore très réduite en raison d'un manque de collecte de la production. Néanmoins, le GIC GRADI a effectué le premier remboursement au FREDIC de 4000 € en mai 2021.

## **3) La structuration d'une filière soja bio au Togo (cluster PESOBA)**

Il s'agit d'un projet pertinent, bien structuré et argumenté, visant à appuyer le développement d'une organisation économique et sociale de production et d'export de soja biologique dans la région d'Atakpamé au Togo.

La structure porteuse du projet est l'entreprise JCAT, Sarl togolaise créée en 2011 par M. Yao TOYO (DG et principal actionnaire), qui est engagée depuis 2016 dans un projet de filière (le cluster PESOBA, partenariat public-privé entre le gouvernement du Togo et l'entreprise JCAT), regroupant 6600 producteurs organisés en coopératives villageoises, 5800 prestataires de services et 12 fournisseurs d'intrants.

Dans ce cadre, elle a atteint en 2019 un chiffre d'affaires de 4,12 millions d'euros avec la commercialisation de 10 200 T de soja, pour un résultat net de 55 800 €. Sa fonction consiste à être une structure d'encadrement de la filière soja bio au Togo et d'assurer par elle-même toutes les opérations nécessaires jusqu'à l'exportation. Elle emploie 45 animateurs de zones et 23 administratifs.

Le projet consiste à opérer une mise à niveau du dispositif de nettoyage et de chargement des conteneurs pour répondre aux critères de qualité des cahiers des charges « clients » et à financer la croissance du Besoin en Fond de Roulement (BFR) nécessaire à son développement.

Le FREDIC sera mobilisé pour accorder à l'entreprise JCAT une garantie de concours bancaire de 50 000 € sur une durée de 3 ans pour l'obtention d'un prêt court terme de 100 000 € qui est destiné à couvrir les investissements (ligne de chargement et raccordement électrique pour un total de 73 500 €) et l'augmentation du Besoin en Fonds de Roulement lié au développement de la production commercialisée.

Ce projet n'a pas encore pu être engagé car l'entreprise JCAT n'est actuellement financièrement pas en mesure de solliciter le prêt en raison de la très forte diminution en 2021 de sa collecte de soja (concurrence avec des acheteurs indiens dans un contexte de forte augmentation des prix du soja).

La coopérative ARTERRIS, avec l'appui de l'association Agropol, assure l'accompagnement et le suivi de ce projet.

#### **4) La transformation et la commercialisation du riz au Burkina Faso**

Ce projet vise à ce qu'une union de coopératives de producteurs maîtrise le décorticage du riz paddy et la commercialisation du riz blanc pour assurer à la fois une meilleure rémunération de ses adhérents et son indépendance financière.

La structure porteuse du projet est l'Union des Coopératives Rizicoles « Faso Djigui » de Bama (UCRB) créée en 2001, qui regroupe les 1385 producteurs du périmètre irrigué de Bama (1300 Ha et 9 coopératives de base) suite à un désengagement de l'État.

Elle aide ses membres à adopter de meilleures techniques de production, à gérer l'eau, à obtenir des lignes de crédit et à accéder aux intrants.

Actuellement l'UCRB collecte 2 200 T de riz paddy, soit 25 % du riz produit sur la plaine.

Le projet présenté consiste à créer au sein de l'UCRB une activité de décorticage du riz paddy et de commercialisation du riz blanc et à financer le Besoin en Fond de Roulement nécessaire pour démarrer l'activité commerciale.

Le FREDIC a accordé à l'UCRB en mai 2021 une avance remboursable de 30 000 € sur une durée de 5 ans pour le financement des investissements projetés (principalement ligne de décorticage automatique et stock de pièces détachées) ; les coopératives de base assurant 10 % de ce financement par un nouvel apport en capital social.

Un prêt court terme sollicité auprès de la Fédération des caisses populaires du Burkina Faso financera le Besoin en Fonds de Roulement nécessaire pour l'achat de 300 T de riz paddy (environ 68 000 €).

L'AFDI Aude, avec l'appui de la coopérative la CAVALE et en lien avec AFDI Occitanie, assure l'accompagnement et le suivi de ce projet.